

# LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTERETS LOCAUX  
RÉPUBLICAIN INDEPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE  
PARAISANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE SAINT-GERMAIN, NANTERRE  
Les annonces doivent parvenir au plus tard le samedi matin au bureau du Journal. Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ

PRIX DES ABONNEMENTS, RÉCLAMES & ANNONCES

Un an.....	3 »
Réclames 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> page.....	0.40
Annonces 4 <sup>e</sup> page.....	0.20

## PARTIE OFFICIELLE

### La Ligue Paris-Banlieue

Extrait du *Rappel* du 10 Août 1896  
Les délégués des communes de la banlieue ont tenu hier soir, Théâtre-Mondain, 29, cité d'Antin, une réunion très importante.

Les communes étaient représentées par cent quinze délégués.

Il a été procédé à la constitution définitive du bureau de la Ligue. Les membres désignés à la réunion du 21 juin ont été maintenus à l'unanimité. Le bureau est donc composé comme suit :

Président : M. Alexandre Lefèvre, sénateur de la Seine; vice-présidents : MM. Charles Bos, conseiller municipal de Paris, et Pic, conseiller d'arrondissement; secrétaire : notre ami et collaborateur Bentin.

M. Alexandre Lefèvre prononce quelques paroles pour remercier les délégués d'être venus en aussi grand nombre. Il se félicite de voir les efforts du *Rappel* et du *XIX<sup>e</sup> Siècle* couronnés de succès. C'est grâce à ces deux journaux, dit-il, qu'aujourd'hui la banlieue est organisée et groupée, que les communes sont enfin réunies pour la défense de leurs intérêts. Il souhaite qu'une union solide et durable soit établie pour toujours entre les communes de la Seine et de Seine-et-Oise.

Notre collaborateur Bentin est invité à lire l'exposé des revendications relatives aux trains de nuit et aux trains ouvriers. Cet exposé est destiné à être remis au ministre des travaux publics, mais avant, le bureau de la Ligue a tenu à le soumettre aux délégués des communes. Nous en reproduisons les passages suivants :

« Les habitants des communes suburbaines ne peuvent rester tard le soir à Paris pour leurs affaires ou pour leur plaisir.

Pour les Parisiens, pour ceux dont le travail dure jusqu'à une heure ou deux du matin il leur est interdit d'aller en banlieue. Les premiers, s'ils vont au théâtre, sont tenus de rentrer précipitamment, les seconds n'ont jamais les agréments de la compagnie. »

Paris proteste; la banlieue proteste. »

Voici le passage relatif aux ouvriers abonnés à la semaine.

« Les ouvriers sollicitent, en premier lieu, la liberté de monter dans le train qui leur convient; actuellement ils ne sont admis que le matin et le soir.

Il en résulte que l'intention de l'Etat et des compagnies d'être bienveillants à l'égard des travailleurs se trouve souvent annulée par cette condition. L'ouvrier, en effet, qui quitte l'atelier dans le courant de la journée ne peut rentrer chez

lui qu'en payant place entière. Sa carte d'abonné à la semaine n'est pas valable par ce fait qu'il n'emprunte pas pour revenir le train du soir indiqué par la compagnie. »

Les réclamations qui seront présentées au ministre des travaux publics comprennent également celles présentées par les petits employés et la limite de parcours. Le bureau de la Ligue Paris-Banlieue a reçu mandat de demander l'assimilation des petits employés aux ouvriers et l'élévation de la limite de parcours pour les abonnés ouvriers.

Actuellement cette limite est fixée à quinze kilomètres; le bureau de la Ligue de Nanterre qu'il soit porté à 25 kilomètres; au moins jusqu'à l'extrémité des réseaux de banlieue.

Après discussion, cet exposé est adopté à l'unanimité.

Il est donné ensuite connaissance de l'adhésion à la Ligue de Paris-Banlieue de la commune de Chatou.

Avant de se retirer, les délégués acceptent d'acclamation la proposition suivante relative à l'empoisonnement de la Seine : « Le bureau est autorisé à réunir les délégués des communes qui ont à se plaindre de l'empoisonnement de la Seine et à étudier avec eux les moyens d'empêcher cet empoisonnement. »

Le bureau invitera les délégués à se joindre à lui le jour où il portera au ministre des travaux publics les réclamations des communes suburbaines au sujet des trains de nuit et des trains ouvriers.

MM. Hennape et Roy, délégués auprès de la Ligue, par la commune de Nanterre, sont convoqués pour demain Lundi 17 Août, à 4 heures précises, Maison Garnier, 111, rue St-Lazare et 17, place du Havre.

L'exposition de 1900 et LE PLATEAU DE COURBEVOIE

Nos lecteurs se rappellent que sur la proposition de M. Hennape, maire, en 1884, la commission de la Chambre des Députés avait examiné le projet d'Exposition sur le plateau de Courbevoie, et que M. Alphand, le grand ingénieur départemental, partisan de ce projet avait dit que : si l'exposition de 1889 n'a pas lieu au Plateau de Courbevoie, l'exposition de 1900 se fera là, où ne se fera pas grandiose... (1)

Nous ne pouvons mieux faire que de relater le rapport présenté par M. Lefèvre, au nom de la commission mixte de l'Exposition de 1889 (2) sur diverses

(1) Champ-de-Mars, superficie y compris Grenelle et le Palais de l'Industrie, 980,000 mètres. Courbevoie, 1,400,000 mètres.

(2) La Commission mixte de l'Exposition de 1889 étant composée de MM. Dreyfus Camille, Montell, Édouard-Lefèvre, secrétaires; Curé, Hatat, Lyon-Alemand, Georges Martin, Marius Martin, Michelin, Rouzé, Voisin.

propositions relatives aux emplacements qu'il conviendrait de lui affecter.

A ce sujet, ils nous semblent intéressant de parler de cet emplacement.

L'emplacement désigné improprement sous le nom de plateau de Courbevoie occupait un vaste terrain situé immédiatement derrière le rond-point de l'avenue de la Grande-Armée; il comprend, pour la grande partie, des champs de culture et quelques maisons de peu d'importance qui disparaîtraient. M. le Directeur des travaux de Paris, appelé à donner quelques explications à votre Commission, le considère comme se prêtant très bien à la décoration artistique et à la construction gigantesque qu'il regarde comme un des éléments de succès de l'exposition future.

Si ce projet prévalait, l'Exposition s'étendrait entre les chemins de fer de Versailles et de Saint-Germain, et toucherait, par conséquent, aux territoires de Puteaux, Nanterre et Courbevoie.

Les moyens d'accès sont multiples : d'une part, le chemin de fer de Versailles, qui passerait d'un côté de l'Exposition même; la ligne de Saint-Germain, passant de l'autre; la grande ligne de Rouen, qui permettrait d'amener la plupart des produits sans transbordement; le chemin de fer des Moulineaux, qui doit prochainement se raccorder avec les lignes de Rouen et de Pontoise; enfin une des branches du Métropolitain qui, traversant les plus beaux quartiers de Paris, se raccorderait avec le chemin de fer des Moulineaux à l'entrée même de l'Exposition. L'accès à pied est facile : les routes sont larges et bien plantées.

Les transports par bateaux et voitures seraient, au contraire, difficiles ou lents. Les bateaux-omnibus devraient faire un voyage d'environ 18 kilomètres, interrompu par l'écluse de Suresnes, qui nécessiterait un transbordement.

Quant aux tramways ou voitures, ils auront 8 kilomètres à parcourir, soit un trajet d'une heure au moins.

À part ces inconvénients, dont il convient de tenir compte, l'emplacement de Courbevoie présente sur celui du Champ-de-Mars cet avantage que rien ne s'oppose à la conservation des constructions; il pourrait, une fois l'Exposition terminée, devenir un centre d'attraction très estimé. Rien n'empêcherait d'y installer une exposition permanente des beaux-arts, de la statuaire, de toutes les œuvres, enfin, que le manque de place oblige à écarter de nos musées. Enfin, ce serait là un élément nouveau de vitalité et de prospérité pour une région à laquelle la population de Paris et du département de la Seine a toujours témoigné une sympathie particulière.

Ce projet a paru digne de votre attention, et votre Commission est d'avis qu'il doit, comme celui du Champ-de-Mars, être examiné avec soin par le Conseil municipal de Paris.

La Commission a pris ensuite le projet de délibération suivante :

Le Conseil général, Vu les propositions... Est d'avis :

Qu'il y a lieu d'appeler d'une manière toute particulière, l'attention du Conseil municipal de Paris sur les emplacements du Champ-de-Mars, et de Courbevoie. (A suivre).

## LES DAHLIAS COMMUNAUX

Commission des Finances

RAPPORT DE M. LECLERC

Votre Commission saisie par le Conseil à la date du 11 juin dernier d'une réclamation faite par lettre du 19 Mai 1896, concernant le paiement d'une somme réclamée, s'est réunie le 4 Août pour examiner le bien fondé de cette demande.

Il résulte de l'examen de nombreuses pièces, que par lettre du 14 Septembre 1892, adressée à Gand (Belgique), sous le nom de Paul Maurice, au nom de la commune de Nanterre, l'adjoint Bauby, avait fait l'envoi de 60 dahlias à titre de prêt sur une collection de dahlias déposée au square de la commune et estimée 400 francs.

Cette collection appartenait à M. Mézard horticulteur, à Rueil; à qui les fonds ont été envoyés sous le nom indiqué plus haut.

Par délibération en date du 19 Novembre 1892, le Conseil votait la somme de 60 francs, l'acquisition des dahlia et le prélèvement de cette somme sur le crédit d'entretien.

Quatre mois après la date du 11 mars 1893, le Conseil revenant sur cette délibération votait l'annulation du crédit de 60 francs.

Votre Commission des Finances, saisie de la question, s'est prononcée pour l'acquisition et le paiement après s'être rendu compte.

1<sup>o</sup> Qu'aucune somme n'avait été versée à l'horticulteur.

2<sup>o</sup> Qu'aucune pièce comme don n'existait à la mairie.

Elle s'est dès lors demandée si la commune, pouvait se considérer propriétaire d'une chose qu'elle avait bien en sa possession depuis 4 ans, mais qu'elle n'avait pas payée et qu'on lui réclamait.

L'horticulteur ne demande qu'une somme de 170 francs, prix offert par une autre personne à une époque antérieure, ainsi qu'il résulte de la correspondance.

Comme il reconnaît avoir encaissé 60 francs de la commune, il y aurait lieu de ne lui tenir compte que de la somme de 110 francs à charge par lui, de reconnaître que moyennant cette somme, la commune est bien seule propriétaire de la dite collection.

En conséquence et dans ces conditions, votre Commission des Finances à l'unanimité émet l'avis de faire droit aux

Étude de M<sup>e</sup> Bourgoïn, Notaire, à Nanterre

## A VENDRE

PAR ADJUDICATION JUDICIAIRE en la Mairie de Nanterre par le dit M<sup>e</sup> Bourgoïn

Le Dimanche 23 Août, à 2 heures de relevé

## DIVERSES PIÈCES DE TERRE

sises Terroir de Nanterre (Seine)

### DÉSIGNATION

1<sup>re</sup> LOT. — 1 are 34 centiares de terre d'après le cadastre, section I, n. 253, et 1 are 02 centiares d'après les titres, lieu dit les Pouvins, tenant d'un côté Joseph Chevalier, d'autre côté Garreau, d'un bout un sentier, et d'autre bout la route de Paris à Cherbourog.

2<sup>e</sup> LOT. — 2 ares 88 centiares de terre d'après le cadastre, section K, n. 2149, et 2 ares 56 d'après les titres, lieu dit les Goulvents, tenant d'un côté Tilliet, d'autre côté Paillot (André), d'un bout Chevallier et d'autre bout la rue du Gymnase.

3<sup>e</sup> LOT. — 3 ares 07 centiares de terre d'après le cadastre, section A, n. 796, et 3 ares 42 centiares d'après les titres, lieu dit le Chemin-de-Chatou, tenant d'un côté Paillot Louis, d'autre côté Cellier Pierre et autres, d'un bout Bernier Jean-Joseph, et d'autre bout Chevallier.

4<sup>e</sup> LOT. — 1 are 87 centiares de terre d'après le cadastre, section I, n. 980, et 2 ares 05 centiares d'après les titres, lieu dit le Poirier de Saint-Cloud, tenant d'un côté à Madame Veuve Garreau, d'autre côté à M. Michel Voisin, d'un bout un grand chemin.

5<sup>e</sup> LOT. — 5 ares 22 centiares de terre, d'après le cadastre, section I, n. 1207, et 4 ares 79 centiares d'après les titres, lieu dit le Chemin du Calvaire, tenant d'un côté Delahaye Jean-Baptiste, d'autre côté Cambon Maurice, d'un bout le chemin du Calvaire.

6<sup>e</sup> LOT. — 2 ares 05 centiares de terre d'après les titres, lieu dit les Petites-Grèves ou la Gravouille, tenant d'un côté Vaze, d'autre côté un habitant de Nanterre, et d'un bout un faux sentier.

7<sup>e</sup> LOT. — 2 ares 96 centiares de terre d'après le cadastre, section K, n. 2237, et 3 ares 42 centiares d'après les titres, lieu dit les Goulvents, tenant d'un côté plusieurs, d'autre côté Thomas Emile, d'un bout Paillot, et d'autre bout Plainchant.

8<sup>e</sup> LOT. — 3 ares 51 centiares de terre d'après le cadastre, section K, n. 2322 bis, et 4 ares 27 centiares d'après les titres, lieu dit le Vieux-Pont, tenant d'un côté Delahaye Denis, d'autre côté Landois, d'un bout Giroust Jean-François et d'autre bout Giroust Jean-François.

9<sup>e</sup> LOT. — 3 ares 29 centiares de terre d'après le cadastre, section I, n. 1307, et 3 ares 42 centiares d'après les titres, lieu dit les Goultières, tenant d'un côté Giroux, d'autre côté veuve Nezo, d'un bout, par le haut, Bernier, et d'autre bout Cellier.

10<sup>e</sup> LOT. — 5 ares 17 centiares de terre d'après le cadastre, section I, n. 960, et 4 ares 79 centiares d'après les titres, lieu dit les Gibets, tenant d'un côté Philippe François, d'autre côté le chemin, d'un bout Paillet-Bailly, et d'autre bout, rue Bacot.

11<sup>e</sup> LOT. — 2 ares 40 centiares de terre d'après le cadastre, section I, n. 1001, et 2 ares 14 centiares d'après les titres, lieu dit les Fourneaux, tenant d'un côté Jean-Jacques Crespin, d'un bout Etienne Crespin, et d'autre bout Maugeys Louis.

12<sup>e</sup> LOT. — 4 ares 30 centiares de terre d'après le cadastre, section I, n. 961, et 4 ares 27 centiares d'après les titres, lieu dit le Poirier de Saint-Cloud, tenant d'un côté Delahaye-Raisin, d'autre côté un petit sentier, d'un bout Gambon Jean-Robert et d'autre bout Gambon.

13<sup>e</sup> LOT. — 1 are 03 centiares de terre d'après le cadastre, section G, n. 427, et 1 are 54 centiares, d'après les titres, lieu dit le Chemin de Suresnes,

tenant d'un côté Plainchamp et d'un bout le chemin.

14<sup>e</sup> LOT. — 5 ares 82 centiares de terre d'après le cadastre, section B, n. 2203 P et 2204 P, et 5 ares 47 centiares d'après les titres, lieu dit les Presles, tenant d'un côté Cellier et plusieurs, d'autre côté Locher Jean-Pierre, d'un bout, Delahaye.

15<sup>e</sup> LOT. — 3 ares 65 centiares de terre d'après le cadastre, section H, n. 398, et 3 ares 42 centiares d'après les titres, lieu dit les Chenevoux, tenant d'un côté Delahaye Denis et Carthery Gustave, d'autre côté Madame veuve Cellier et M. Daumé, d'un bout M. Cellier Jean-Baptiste, et d'autre bout Delahaye Maurice.

16<sup>e</sup> LOT. — 4 ares 40 centiares de terre d'après le cadastre, section D, n. 1638, et 4 ares 27 centiares, d'après les titres, lieu dit les Tris Goujats, tenant d'un côté Delahaye Denis, d'autre côté Laurent Nézo et d'un bout le chemin de la Folie.

17<sup>e</sup> LOT. — 8 ares 79 centiares de terre d'après le cadastre, section B, n. 1571, et 7 ares 70 centiares d'après les titres, lieu dit la Noue-de-Villiers, tenant d'un côté Madame veuve Delahaye, d'autre côté plusieurs, d'un bout la Noue-de-Villiers et d'autre bout le chemin de la chasse.

18<sup>e</sup> LOT. — 8 ares 45 centiares de terre d'après le cadastre, section B, n. 1701 P, et 7 ares 70 centiares d'après les titres, lieu dit la Noue-de-Villiers, tenant d'un côté représentants Huzelerre et d'un bout Jacques-Maurice Delahaye.

## MISES A PRIX

Pour le 1 <sup>er</sup> lot.....	5 fr.
Pour le 2 <sup>e</sup> lot.....	15
Pour le 3 <sup>e</sup> lot.....	20
Pour le 4 <sup>e</sup> lot.....	10
Pour le 5 <sup>e</sup> lot.....	25
Pour le 6 <sup>e</sup> lot.....	10
Pour le 7 <sup>e</sup> lot.....	20

Pour le 8 <sup>e</sup> lot.....	20
Pour le 9 <sup>e</sup> lot.....	20
Pour le 10 <sup>e</sup> lot.....	25
Pour le 11 <sup>e</sup> lot.....	10
Pour le 12 <sup>e</sup> lot.....	20
Pour le 13 <sup>e</sup> lot.....	5
Pour le 14 <sup>e</sup> lot.....	25
Pour le 15 <sup>e</sup> lot.....	20
Pour le 16 <sup>e</sup> lot.....	20
Pour le 17 <sup>e</sup> lot.....	40
Pour le 18 <sup>e</sup> lot.....	40

## CONTENTIEUX DE PASSY

22, Rue Duban, Place de Passy

### Charles POULLE

Avocat

Ancien Magistrat

Consultations sur tous procès. — Règlements de comptes. — Divorces et séparations

REPRÉSENTATION EN JUSTICE DE PAIX

Recouvrements à forfait

Rédaction d'actes sous seing privé. — Vente d'Immeubles et de Fonds de Commerce

## OCCASION

bicyclette Decauville, grand cadre, modèle 1895, très roulante. S'adresser, 10, rue Béranger, à Nanterre.

## A VENDRE BONNE VOITURE d'occasion

S'ADRESSER CHEZ M. ROUSSELET Marchand de Beurre

42, Rue Saint-Germain, à Nanterre

## Fabrique de Voitures en tous genres

NEUF & OCCASION

## MAISON CIR & C<sup>ie</sup>

47, Rue du Chemin-de-Fer, à NANTERRE (Seine)

LOCATION DE VOITURES A BRAS PEINTURE ET GARNITURE

FORGE & CHARRONNAGE

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE RAPIDE

## Edmond HUBY

22, Rue de Maurepas, 22. — RUEIL

Maison principale à NANTERRE, 36, Rue Saint-Germain, fondée en 1869

Travaux de luxe, noir et couleurs

SPECIALITÉ D'AFFICHES & DE TRAVAUX POUR LA PUBLICITÉ

BILLETTS DE DÉCÈS, depuis 5 fr. le cent

PAPETERIE & ARTICLES DE BUREAUX

COURONNES FUNÉRAIRES EN TOUS GENRES

Coutunnes pour Sociétés et Cotisations

Imp. Huby, 36, rue Saint-Germain, à Nanterre, et 22, rue de Maurepas, à Rueil.

Vol de bicyclettes. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, des malfaiteurs restés inconnus, ont forcé le volet de la devanture de M. Baron, fabricant de vélocipèdes, rue du Chemin de Fer, et se sont emparés de 2 bicyclettes.

Il paraît que des voisins, se trouvant à leur fenêtre, ont vu tous les manèges que les voleurs ont dû faire, et les ont laissés accomplir leur besogne sans avoir la présence d'esprit de donner l'éveil.

Tentative de vol. — Une tentative de vol a eu lieu la même nuit chez M. Lesimple, épicer rue du Marché. Les voleurs ont d'abord cassé l'imposte pour couper le fil de la sonnette correspondant à l'appartement de M. Lesimple. Mais ils n'ont pu le faire sans qu'un petit tintement se fit entendre, qui donna l'éveil. Aussitôt, on descendit dans la boutique, mais les malfaiteurs n'avaient pas attendu.

## ÉTAT-CIVIL

Naissance. — Lévêque, Marcelle, route de Charles X, 10; Cherrier, Eugénie, aux Hautes-Fontenelles; Legrand, Auguste, route de Paris, 20; Bouillon, René, place du Martray, 7.

Publications. — M. Lochet et Mme Vve Marteau; M. Voisin, à Paris, et Mlle Mougeot, à Golbey (Vosges).

Décès. — Hémeury, Henri, 16 jours, rue Sadi-Carnot, 9; Hude, 73 ans, rue St-Germain, 45; Viltart, Olympe, 2 mois, route de Paris, 2.

L'Imprimeur-Gérant : E. HUBY.

## ANNONCES & AVIS DIVERS

### AVIS GRATUIT

POUR LOCATIONS A NANTERRE

S'adresser à la Mairie de Nanterre BUREAUX DES LOCATIONS

Grande et Petite Maisons, bien situées pouvant se réunir et servir pour pensionnat ou industrie à louer ensemble ou séparément.

Ecuries, remises, sellier. Grand jardin avec ombrage et potager, plus un terrain de 2.000 mètres. On vendrait au besoin 55.000 francs.

Le Maire fait connaître que les personnes qui ont des locations de maisons ou d'appartements peuvent en faire la déclaration à la Mairie. Un registre d'inscription à cet effet sera à la disposition du public, à l'entrée de la Mairie.

## PLACEMENT GRATUIT

François, 31 ans, père de famille, très honorable, connaît l'anglais et diverses autres langues, fait les traductions; demande emploi quel qu'il soit.

Ancien employé d'enregistrement, bonnes références, demande emploi quelconque.

Ancien clerc de Notaire, demande emploi.

Orphelin de père et mère, 17 ans, a été placé garçon marchand de vins, demande emploi quelconque.

Pichard, a travaillé dans la plomberie et au service des eaux, demande emploi.

Ouvrier maçon, demande place de concierge.

S'adresser à la Mairie de Nanterre BUREAU DE PLACEMENTS

## PIANOS & INSTRUMENTS DE MUSIQUE

### G. FROMONT

Accordeur de Pianos

56, Rue du Chemin-de-Fer, 56

NANTERRE

réclamations de l'horticulteur et de voter l'acquisition des dits dahlias moyennant la somme de 110 francs à prendre sur les crédits de 1895, reportés au Budget de 1896.

La proposition a été adoptée à l'unanimité.

Ceci concorde peu avec la note suivante insérée dans la Gazette du 10 Août 1896.

« Commission des finances. — M. Roy donne lecture du rapport de cette commission dont les conclusions tendent à l'acquisition par la commune des dahlias du square de la Gare. « En conséquence, le Conseil vote la somme de 110 fr., laquelle ajoutée aux 60 fr. versés à la suite d'une souscription faite par les habitants de ce quartier, forme le solde de la facture de M. Mézard.

Nous reviendrons sans doute sur la contradiction qu'on cherche à établir au sujet des 60 fr. versés.

CONSULTATION

Journal des Conseillers Municipaux Refus d'un Secrétaire de Caisse des Ecoles de rendre ses livres

Paris, le 13 Août 1896.

MONSIEUR LE MAIRE,

Les Caisse des Ecoles créées par la loi du 10 avril 1867, art. 15, et par la loi du 28 mars 1882, art. 17, ont le caractère d'établissements publics communaux. La faculté qui leur a été donnée par la loi de 1867 de recevoir des dons et legs, l'obligation imposée aux percepteurs de faire le service financier de ces caisses, le droit aux subventions établies en leur faveur par la loi de 1882, sont autant de conditions qui concourent à leur donner ce caractère.

Dans une circulaire du 29 mars 1882, le Ministre de l'Instruction publique recommande pour les Caisse des Ecoles un modèle de règlement qui confère au maire la présidence de ces institutions. Le comité doit en outre comprendre les membres de la commission scolaire institués par l'art. 5 de la loi du 28 mars 1882.

On doit conclure de ce qui précède que le comité de la Caisse des Ecoles, présidé par le maire, ne peut régulièrement siéger qu'à la mairie. C'est à la mairie que doivent être conservés dès lors les documents, imprimés, registres et archives du comité. Cette conservation incombe au secrétaire élu par le comité en conformité de l'art. 6 du règlement modèle précité.

Le maire exerce donc un droit légitime lorsqu'il met le secrétaire démissionnaire en demeure de réintégrer ces documents et registres à la mairie, d'où ils n'auraient jamais dû sortir.

Si le secrétaire démissionnaire refuse de déférer à l'injonction du maire à ce sujet, le maire pourra s'adresser au préfet. Il y a lieu d'espérer que la haute autorité de ce fonctionnaire auquel incombe la direction supérieure des services scolaires du département aura raison d'une résistance que rien ne justifie. En cas d'insuccès nous ne voyons d'autre issue que d'intenter au détenteur des documents une action en justice au nom de la Caisse des Ecoles.

On demande un REPRÉSENTANT connaissant bien la clientèle pour un propriétaire de vignobles désirant vendre son vin directement.

On demande également un représentant pour le champagne et vins mousseux.

l'élevage et de l'entraînement des pigeons ou seulement de l'élevage ou de l'entraînement.

ETAT-CIVIL

Naissances. — Pique, Roger, rue du Chemin-de-Fer, 82; Crété-Louis, 54, rue du Chemin-de-Fer.

Publications. — M. Léméré et Mlle Simart, à Louveciennes (S.-et-O.); M. Rémy et Mlle Joubert, à Nanterre; M. Journot et Mlle Thérèse, à Maisy (Calvados).

Décès. — Mme Vve Chomery, 85 ans, rue Thomas-Lemaître, 26; De Neuville, 12 ans, 2 mois, sente des Hautes-Fontenelles; Berthon, 62 ans, 34, avenue Henri-Martin; Hemery-Edouard, 8 ans, 9, rue Sadi-Carnot; Mme Martres, 48 ans, 7, rue des Gouivents.

AVIS GRATUIT POUR LOCATIONS

S'adresser à la Mairie de Nanterre BUREAUX DES LOCATIONS

Grande et Petite Maisons, bien situées pouvant se réunir et servir pour pensionnat ou industrie à louer ensemble ou séparément.

Ecuries, remises, sellier. Grand jardin avec ombrage et p'tager, plus un terrain de 2.000 mètres.

On vendrait au besoin 55.000 francs.

Le Maire fait connaître que les personnes qui ont des maisons ou appartements à louer peuvent en faire la déclaration à la Mairie. Un tableau indicatif sera à la disposition du public, à l'entrée de la Mairie, à la station de la gare et à la station des tramways.

PLACEMENTS GRATUITS

DEMANDES

BUREAU DES PLACEMENTS

Père de famille, 31 ans, très honorable, connaît l'anglais et diverses autres langues, fait les traductions; demande emploi quel qu'il soit.

Ancien employé d'enregistrement, bonnes références, demande emploi quelconque.

Ancien clerc de Notaire, demande emploi.

Orphelin de père et mère, 17 ans, a été placé garçon marchand de vins, demande emploi quelconque.

Ouvrier, ayant travaillé dans la plomberie et au service des eaux, demande emploi.

Ouvrier maçon, demande place de concierge.

Pour tous Renseignements

S'adresser à la Mairie de Nanterre

OFFRES

On demande un REPRÉSENTANT connaissant bien la clientèle pour un propriétaire de vignobles désirant vendre son vin directement.

On demande également un représentant pour le champagne et vins mousseux.

L'Orage de Dimanche

Dimanche a éclaté sur Nanterre et toute la banlieue ouest de Paris un orage comme on n'en avait pas vu depuis plusieurs années.

Les caves de MM. Plainchamp, Boux et Viguié, rue du Chemin-de-Fer, ont été inondées par près de 2 mètres d'eau et il a fallu l'intervention de nos braves pompiers pour les vider promptement.

M. Marin, rue de Pontgerville, a eu également sa cave remplie d'eau.

Enfin, toute l'après-midi, les pompiers ont été occupés à soutirer l'eau de ces différentes caves.

Le besoin d'une pompe aspirante s'est fait de nouveau sentir.

A Rueil, la pluie a tombé trois heures durant avec une violence inouïe, convertissant les rues en torrents inabordable

causant aux récoltes des dégâts assez considérables. Impasse Saint-Sulpice, le rez-de-chaussée d'une maison a été complètement inondé par les eaux.

Rue de Maurepas, la foudre est tombée sur une maison habitée par le docteur Poussard, mettant le feu à la toiture et brisant une suspension à gaz dans la salle à manger.

Grâce à la présence d'esprit du docteur, qui ferma rapidement le compteur à gaz, on put éviter une terrible explosion.

A signaler la belle conduite de M. Piazza qui, voyant le commencement d'incendie déterminé par la foudre, n'a pas hésité à monter sur le toit pour l'éteindre, malgré la déclivité de la toiture rendue plus dangereuse par la pluie incessante et n'est descendu que lorsque tout danger avait disparu. M. Piazza avait un compagnon nommé Huet qui ne l'a pas quitté.

La foudre est également tombée chez M. Laloy, fleuriste, place Richelieu, à Rueil, mais n'a causé que des dégâts insignifiants.

Les rues étaient recouvertes de 30 à 40 centimètres d'eau et les égouts se sont trouvés engorgés par le sable et la vase.

L'orage a sévi également avec la dernière violence à Bougival, à Marly et à Port-Marly, notamment, et a causé des dégâts analoges.

Certes, comme procédé de nettoyage des rues, il n'y a rien de comparable à une bonne et longue averse, malheureusement, le nettoyage est souvent poussé trop à fond, le sable des chaussées est emporté avec les boues, et cela occasionne des dégradations toujours coûteuses à réparer.

Les jeunes artistes du patronage ont donné dimanche leur quatrième séance récréative. Elle était présidée par M. le Curé à qui elle était offerte pour ses noces de diamant. C'était le prélude à la fête principale qui se célébrera dans le courant du mois de Septembre.

Chaque représentation est marquée d'un progrès nouveau et l'on peut dire que celle-ci a aussi bien réussi qu'on pouvait l'espérer.

Un chœur patriotique et religieux a fait l'ouverture. — Le lever de rideau était une saynète très comique « A la salle de police ». Un vicomte et un fumiste sont mis ensemble à la salle de police par le sergent. Ce sont deux réservistes qui font leurs 28 jours, ce qui ne les réjouit pas.

« Richard-Cœur-de-Lion », comédie héroïque représente le roi d'Angleterre emprisonné par l'Empereur d'Allemagne et délivré par un coup de tête du fils de son détenteur. Les acteurs ont joué avec sentiment et Blondel a charmé les spectateurs par les accents de sa voix.

Un compliment de fête a été adressé sous forme de poésie à M. le Curé par l'un des jeunes gens. Un bouquet a été offert au vénéré doyen et la séance a continué.

Les intermèdes (chansons patriotiques ou comiques, saynètes) ont fort intéressé l'assistance.

Puis le rideau s'est levé une dernière fois, et « Le baron de Fourchevif » fut représenté. Cette pièce de Labiche, fine et spirituelle a fort amusé pas ses plaisanteries nombreuses et de bon goût.

Le baron, son frère, son fils, les peintres et le domestique ont joué avec gaieté et intelligence. Les applaudissements mérités du reste, ne leur ont pas été épargnés.

La séance s'est terminée par la réponse de M. le Curé qui a remercié les parents et amis d'être si pressés à la fête, et M. le vicaire qui sait si bien diriger son patronage, œuvre utile pour l'éducation de la jeunesse de Nanterre.

Le Chirurgien-Dentiste J. BERGUT

de la Faculté de Médecine de Paris Professeur à l'Ecole Dentaire à l'honneur d'informer le public et sa clientèle qu'il recevra régulièrement à

NANTERRE Tous les Jedis de 1 h. à 6 h. 82, Rue du Chemin-de-Fer

sur 1er étage (en face la gare) PRIX MODÉRÉS

NOUVELLES LOCALES

Résultat du concours pour l'externat aux écoles supérieures de la ville de Paris. — Elèves reçus : Baudart Fernand a obtenu 51 points 1/4 et est classé le 20<sup>e</sup>; Lancelot François 50 points et est classé 77<sup>e</sup>; sur près de 1600 admissibles.

Concours des Bébés. — Rue Mazarine, 28, Paris. — Beauté, santé, hygiène, accordé par le comité et le jury, une médaille de 1<sup>re</sup> classe, à Mme Delphine Rappeneau pour son jeune enfant (filie), de 10 mois.

Comité des fêtes du quartier de la Gare (Fête d'Automne). — Un nouveau comité est en voie de formation, nous nous ferons un réel plaisir d'insérer toutes les communications qu'il voudra bien nous envoyer, afin de donner à l'œuvre le plus de publicité possible. Il est temps qu'il entre en fonctions s'il veut arriver à faire quelque chose de bien, car s'il ne recule pas la date habituelle de la fête, il se dispose plus que de quelques semaines.

Les Vins de propriétaires qui se vendent en fûts et au litre, 5, rue du Chemin-de-Fer, obtiennent un grand succès.

Toutes les personnes soucieuses de leur santé et aimant le bon vin naturel, iront s'approvisionner chez :

M. GARRETTE 5, rue du Chemin-de-Fer, Nanterre

Au litre : Vin Rouge 0 fr. 45 Vin Blanc 0 fr. 60

LE CHATEAU DE LA MALMAISON

Nous extrayons du Temps l'article suivant :

En exécution d'un jugement rendu, le 17 juillet 1896, par la 2<sup>e</sup> chambre du tribunal civil de la Seine, M. Raoul-Napoléon Suchet, duc d'Albaféra, et Mme Robert du Val, marquise de Bonneval, héritiers de Mme la duchesse d'Albaféra, mettaient en vente, mercredi, le château de la Malmaison et ses dépendances.

Le château seul, mis en vente pour 25,000 fr., a été adjugé à M. Osiris, le philanthrope bien connu, pour la somme de 132,000 francs.

Le domaine qui vit les splendeurs et les tristes années de l'impératrice Joséphine a bien changé d'aspect. Le château est presque en ruines, au milieu d'un parc qui n'est plus entretenu depuis longtemps. L'adjudication a eu lieu sur une répartition de trente-cinq lots, dont la mise à prix totale était de 101,600 francs.

Voici, d'après les minutes de M<sup>re</sup> Sourdeau, notaire à Bougival, la désignation du 1<sup>er</sup> lot, mis en vente à 25,000 francs.

Le château de la Malmaison, comprenant un bâtiment principal, entouré en trois sens de vastes fossés, et deux ailes en retour d'équerre, élevées sur caves, formant sousbassement du côté des fossés, d'un rez-de-chaussée et de deux étages, surmontés de greniers. Une cour d'honneur à l'entrée de la grille d'honneur. Une chapelle gothique communiquant avec le château par une galerie vitrée. Ecuries et remises avec cour particulière. Bergerie, laiterie et 47,203 mètres de terrain. Dans ce lot, ne sont pas comprises deux pyramides de granit rouge, avec leurs socles, provenant de l'ancien château de Richelieu, en Poitou. Elles seront vendues à part, comme objets mobiliers, en même temps qu'un billard ayant appartenu à Napoléon I<sup>er</sup>.

— Mais, objectait-il à moitié vaincu, si le proviseur... — Oh! n'ayez pas peur, m'sieu! on le cachera bien!... — Allons, allons, grogna-t-il, emportez-le, votre toutou.

On lava, on bichonna, on embrassa Potache; et le signal donné, je dissimulai soigneusement sous mon aisselle le chien de la division.

Le chien, à un demi-kilomètre derrière nous, le bas des gamins braillait :

Collet d'chien, la boulette, la boulette! Collet d'chien, la boulette au chien!

La vigilance du portier aisément mise en défaut, Potache fut installé, le soir même, dans mon pupitre. Un pupitre fait exprès, vaste, profond, tapissé de dictionnaires et de gratin de la littérature classique, avec, au fond, une litère de vieux cahiers de brouillons déchiquetés, — un vrai nid capitonné et bien aéré, grâce au soin que j'avais pris de maintenir le couvercle entrouvert au moyen de deux bichettes fixées sur le rebord... Et,

(1)Reproduction autorisée uniquement dans les journaux ayant un traité avec la Société des Gens de Lettres

H. P.

Les autres lots sont des morcellements du parc, qui comprend 35 hectares.

Il nous a paru intéressant, en évoquant rapidement la belle époque de la Malmaison, de rappeler l'histoire de ses ventes successives.

Elle appartenait en 1622 à Christophe Perret, conseiller au Parlement, puis passa tour à tour en possession de la famille Barentin, du contrôleur général de Séchelles, de Mme Horens, et enfin de la famille Le Coultreux. C'est à Le Coultreux que Joséphine de Beauharnais, alors Mme Bonaparte, l'acheta, en 1798, pour 160,000 francs.

Après y avoir apporté des modifications, elle y passa la fin de l'année et le commencement de 1799. Les réunions du jeudi de la Malmaison étaient alors fréquentées par un élite de gens de lettres et d'artistes : Bernardin de Saint-Pierre, Arnault, Ducis, Legouvé, qui y lut pour la première fois le Mérite des Femmes, Lemercier, Joseph de Chénier, Adélaïde, Talma, Volney, Andrieux, Picard, Collin d'Harleville, Bours-Lormian, Gérard, Girodet, etc. Les honneurs étaient faits par les plus jolies femmes du temps : Hortense de Beauharnais, âgée de dix-huit ans, les sœurs de Bonaparte, la comtesse Fanny de Beauharnais, Mme Tallien, la comtesse d'Houdetot, Mme Caffarelli, Damas, Andréossi, Regnault de Saint-Angely, etc.

Et là, entre deux fables d'Arnault ou quelque composition de la future reine Hortense, exécutée par elle même sur la harpe, Joséphine Bonaparte préparait avec une finesse et un tact tout féminins les destinées de son mari, qui faisait à cette époque la campagne d'Egypte.

Elle voulut, à la Malmaison, avoir un petit trianon et fit installer dans le parc des bergeries, des autels, des temples de l'amour, avec un ruisseau anglais qui formait plusieurs cascades, comme Trianon, à Berghem; le Tir à l'arquebuse, de L. Téniers; les Quatre heures du jour, de Claude Lorrain; le Pacha faisant peindre sa maîtresse, de Van Loo, etc. Une statue d'Apollon Musagète et des neuf muses, spécimen de l'art grec, offert par le roi de Naples à Mme Bonaparte, lors de son voyage en Italie.

Dès 1804, Napoléon habita Saint-Cloud et, après son divorce, Joséphine revint habiter la Malmaison. Ses intimes étaient alors, outre ses enfants, Hortense et Eugène, le peintre Isabey, Redouté, Lenoir et Bonpland.

Le 20 mai 1814, après l'invasion, le tsar Alexandre vint rendre visite à l'ex-impératrice. Trois jours plus tard, elle était prise d'un refroidissement, et mourut.

Napoléon, après Waterloo, fit un nouveau séjour à la Malmaison, qu'il quitta le 29 juin 1815. Le 1<sup>er</sup> juillet, le château était pillé par les troupes anglo-prussiennes.

La Malmaison devint la propriété du prince Eugène de Beauharnais. A sa mort, en 1836, elle fut vendue au banquier suédois Hagermann moyennant 250,000 francs. En 1842, elle était achetée 500,000 francs par la reine Marie-Christine d'Espagne, qui y fit construire une chapelle. L'empereur Napoléon III en fit l'acquisition pour 1,500,000 francs en 1861.

En 1870, la Malmaison reçut pour la deuxième fois depuis le commencement du siècle l'invasion prussienne. Les troupes allemandes l'occupèrent après le combat de Châtillon et mirent le château et le parc en état de défense. Un premier combat d'avant-postes y fut livré le 8 octobre 1870. Le château fut enlevé à la baïonnette, sans grande résistance, par une reconnaissance de compagnies franches, parmi lesquelles les francs-tirons des Ternes, dits « à la branche de houx », d'après l'ornement de leur cuirasse.

Le 21 octobre, l'affaire fut autrement chaude. Le colonel Noël, faisant partie de la sortie de 30,000 hommes que dirigeait le général Ducrot, occupa le château et le parc, où un combat des plus vifs fut soutenu contre les Allemands par le régiment de zouaves de marche et la compagnie française des Tirailleurs de la Seine, qui comptait dans ses rangs nombre d'artistes parisiens, les peintres James Tissot, Vibert, Leloir, Bernède, Bellecour, Gustave Jacquet, Ballavoine, Leroux, qui fut gravement blessé, le sculpteur Cuvellier, tué à l'ennemi, le graveur Jacquemart, et M. Edmond Turquet, plus tard sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts. Sur 60 hommes, cette compagnie de soldats improvisés en laissa vingt et un sur le champ de bataille.

En 1878, la Malmaison fut mise en vente. Puis l'acquéreur, M. Gautrier, ayant été mis en faillite, l'Etat vendit de nouveau ce domaine, pour 640,000 francs, à M. Crépinet, en 1882.

Douze ans plus tard, l'ancien Trianon consultatif était acheté par la duchesse d'Albaféra 271,000 francs.

Dans la salle du conseil, où, le 23 juin 1815, l'empereur déchu signa sa lettre d'adieu à la Grande-Armée, un tissier a installé ses métiers. Il vit seul aujourd'hui dans la grande maison abandonnée.

En 1878, la Malmaison fut mise en vente. Puis l'acquéreur, M. Gautrier, ayant été mis en faillite, l'Etat vendit de nouveau ce domaine, pour 640,000 francs, à M. Crépinet, en 1882.

Douze ans plus tard, l'ancien Trianon consultatif était acheté par la duchesse d'Albaféra 271,000 francs.

Dans la salle du conseil, où, le 23 juin 1815, l'empereur déchu signa sa lettre d'adieu à la Grande-Armée, un tissier a installé ses métiers. Il vit seul aujourd'hui dans la grande maison abandonnée.

En 1878, la Malmaison fut mise en vente. Puis l'acquéreur, M. Gautrier, ayant été mis en faillite, l'Etat vendit de nouveau ce domaine, pour 640,000 francs, à M. Crépinet, en 1882.

Douze ans plus tard, l'ancien Trianon consultatif était acheté par la duchesse d'Albaféra 271,000 francs.

Dans la salle du conseil, où, le 23 juin 1815, l'empereur déchu signa sa lettre d'adieu à la Grande-Armée, un tissier a installé ses métiers. Il vit seul aujourd'hui dans la grande maison abandonnée.

En 1878, la Malmaison fut mise en vente. Puis l'acquéreur, M. Gautrier, ayant été mis en faillite, l'Etat vendit de nouveau ce domaine, pour 640,000 francs, à M. Crépinet, en 1882.

Douze ans plus tard, l'ancien Trianon consultatif était acheté par la duchesse d'Albaféra 271,000 francs.

Dans la salle du conseil, où, le 23 juin 1815, l'empereur déchu signa sa lettre d'adieu à la Grande-Armée, un tissier a installé ses métiers. Il vit seul aujourd'hui dans la grande maison abandonnée.

En 1878, la Malmaison fut mise en vente. Puis l'acquéreur, M. Gautrier, ayant été mis en faillite, l'Etat vendit de nouveau ce domaine, pour 640,000 francs, à M. Crépinet, en 1882.

Douze ans plus tard, l'ancien Trianon consultatif était acheté par la duchesse d'Albaféra 271,000 francs.

Dans la salle du conseil, où, le 23 juin 1815, l'empereur déchu signa sa lettre d'adieu à la Grande-Armée, un tissier a installé ses métiers. Il vit seul aujourd'hui dans la grande maison abandonnée.

En 1878, la Malmaison fut mise en vente. Puis l'acquéreur, M. Gautrier, ayant été mis en faillite, l'Etat vendit de nouveau ce domaine, pour 640,000 francs, à M. Crépinet, en 1882.

Douze ans plus tard, l'ancien Trianon consultatif était acheté par la duchesse d'Albaféra 271,000 francs.

Dans la salle du conseil, où, le 23 juin 1815, l'empereur déchu signa sa lettre d'adieu à la Grande-Armée, un tissier a installé ses métiers. Il vit seul aujourd'hui dans la grande maison abandonnée.

En 1878, la Malmaison fut mise en vente. Puis l'acquéreur, M. Gautrier, ayant été mis en faillite, l'Etat vendit de nouveau ce domaine, pour 640,000 francs, à M. Crépinet, en 1882.

Douze ans plus tard, l'ancien Trianon consultatif était acheté par la duchesse d'Albaféra 271,000 francs.

Dans la salle du conseil, où, le 23 juin 1815, l'empereur déchu signa sa lettre d'adieu à la Grande-Armée, un tissier a installé ses métiers. Il vit seul aujourd'hui dans la grande maison abandonnée.

En 1878, la Malmaison fut mise en vente. Puis l'acquéreur, M. Gautrier, ayant été mis en faillite, l'Etat vendit de nouveau ce domaine, pour 640,000 francs, à M. Crépinet, en 1882.

Douze ans plus tard, l'ancien Trianon consultatif était acheté par la duchesse d'Albaféra 271,000 francs.

Dans la salle du conseil, où, le 23 juin 1815, l'empereur déchu signa sa lettre d'adieu à la Grande-Armée, un tissier a installé ses métiers. Il vit seul aujourd'hui dans la grande maison abandonnée.

En 1878, la Malmaison fut mise en vente. Puis l'acquéreur, M. Gautrier, ayant été mis en faillite, l'Etat vendit de nouveau ce domaine, pour 640,000 francs, à M. Crépinet, en 1882.

Douze ans plus tard, l'ancien Trianon consultatif était acheté par la duchesse d'Albaféra 271,000 francs.

Dans la salle du conseil, où, le 23 juin 1815, l'empereur déchu signa sa lettre d'adieu à la Grande-Armée, un tissier a installé ses métiers. Il vit seul aujourd'hui dans la grande maison abandonnée.

En 1878, la Malmaison fut mise en vente. Puis l'acquéreur, M. Gautrier, ayant été mis en faillite, l'Etat vendit de nouveau ce domaine, pour 640,000 francs, à M. Crépinet, en 1882.

Douze ans plus tard, l'ancien Trianon consultatif était acheté par la duchesse d'Albaféra 271,000 francs.

maison, au café, en chemin de fer, en tramway — pas à bicyclette par exemple, car on ne parle guère, on fait attention à son pneu.

Il y a naturellement des gens pour, des gens contre, il y a même des gens pour et contre — Je n'irai pas jusqu'à dire que la question des bicyclettes a plus d'importance que la question d'Orient, non, ce serait exagérer, mais elle en a presque autant pour les habitants.

Esopo soutenait que la langue était la meilleure et la pire des choses, on peut en dire autant de la bicyclette, et on le dit croyez-le bien, — Les amis du cycle, qui sont légion, soutiennent que cette machine démocratique « le cheval du pauvre » est l'instrument niveleur, l'instrument égalitaire par excellence. — Il y a du vrai là dedans, par le costume, il n'y a plus ni homme ni femme, et la pelle ramassée l'autre jour par le roi d'Espagne, n'était pas mieux conditionnée que celle de Gugusse.

On soutient également qu'elle permet à l'ouvrier de se rendre sans fatigue à son travail; j'en demeure d'accord volontiers.

Les autres ennemis, les arriérés, accusent la bicyclette de toutes les infamies, elle débauche les jeunes gens, pervertit les jeunes filles, déforme celles-ci, abrutit ceux-là, sans compter les inévitables accidents qu'elle cause, écrasant les enfants, détériorant les parents; j'en passe et des meilleurs.

Tout cela est bel et bon, il y a un peu de vrai dans chacune des deux thèses soutenues par les partisans ou les adversaires du cycle, mais remarquons qu'on a dû en dire autant autrefois des chevaux, des voitures et des chemins de fer; cela n'a pas servi à grand chose, on a pris ses précautions, le monde a marché, les chemins de fer aussi.

La bicyclette est un moyen de locomotion commode et amusant on ne peut le nier. Elle rend déjà et elle rendra plus encore, je crois, des services sérieux, réels, mais quant à présent c'est surtout, 90

fois sur 100, un moyen de ballade. — Toutefois, ces milliers de gens qui se balladent sur deux roues, ont des droits aussi respectables que ceux qui se balladent dans une voiture. Ils sont citoyens et payent des impôts comme eux. Pourquoi donc n'y aurait-il pas une chaussée pour eux, comme il y a une chaussée pour les autres.

Que les cyclistes soient obligés de se maintenir sur les trottoirs spéciaux et qu'une police sérieuse, énergique, les contraigne par des peines sévères à ne pas dépasser dans tous les cas une vitesse très modérée sur le territoire de la commune, que les courses soient interdites surtout, car elles sont périlleuses et inutiles, — ce ne serait je le sais qu'une solution approximative. — Mais y a-t-il des solutions définitives en dehors des mathématiques? — Les arriérés n'auraient pas à craindre de recevoir dans les dos un engragé lancé à fond de train, les autres rouleraient à leur aise sur leur bande de terrain où ils ne génèrent plus personne.

C'est une solution simple, et pratique.

JEAN KIROUL.

L'Imprimeur-Gérant : E. HUBY.

ANNONCES & AVIS DIVERS

Etude de M<sup>e</sup> Bourgoïn, Notaire, à Nanterre

A VENDRE PAR ADJUDICATION JUDICIAIRE en la Mairie de Nanterre par le dit M<sup>e</sup> Bourgoïn

Le Dimanche 23 Août, à 2 heures de relevé DE DIVERSES PIÈCES DE TERRE